

HONORAIRES

En vigueur au 01/01/2025

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

3 000 €	PRIX NET VENDEUR INFERIEUR OU EGAL à 33 999 €
9 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 34 000 et 74 999 €
8 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 75 000 et 99 999 €
7,3 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 100 000 et 149 999 €
6,9 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 150 000 et 199 999 €
6,4 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 200 000 et 249 999 €
6 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 250 000 et 349 999 €
5,5 %	PRIX NET VENDEUR COMPRIS ENTRE 350 000 et 399 999 €
5 %	AU DELA DE 400 000 €
10 000 €	POUR LES VENTES EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

En cas de vente d'un bien en délégation de mandat, les honoraires applicables restent ceux du mandataire principal.

Adhérents AMEPI Vendée : Dans le cadre d'une transaction sur un mandat AMEPI, le barème appliqué sera celui du mandataire apporteur du mandat au fichier AMEPI.

Réalisation d'une estimation immobilière dans le cadre de la mise en sécurité du logement prévue par le PPR 150.00€ TTC

GERANCE

HONORAIRES GERANCE : 8.00% DES SOMMES ENCAISSEES A LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES LOCATION - à charge moitié locataire et moitié bailleur :

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL : 8€/m² habitable jusqu'à 35 m² et 6€/m² habitable au-delà
- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : 6€/m² habitable jusqu'à 35 m² et 4€/m² au-delà

SYNDIC

GESTION COURANTE : de 75 € à 120 € TTC PAR LOT AVEC UN FORFAIT MINIMUM DE 960 € TTC PAR COPROPRIETE

HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES : BAREME A DISPOSITION A L'AGENCE

TOUS NOS HONORAIRES S'ENTENDENT T.V.A. INCLUSE

